

Fiche syndicale de suivi mutation Intra-académique 2nd degré 2019



Pour contacter les élu-es : tel : 06 58 48 08 79

mail : mutations2019@cgteduccreteil.org

Retrouvez toutes les informations sur notre site internet : www.cgteduccreteil.org

Dossier à remplir en CAPITALES, merci

Affectation à TITRE PROVISOIRE 2018/2019

Affectation à TITRE DÉFINITIF 2018/2019

En établissement

T.Z.R

Dénomination Nom et Commune de l'établissement : _____

Discipline : _____ Code : _____

Nom d'usage : _____ Prénom : _____

Nom de naissance : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____

Commune : _____ Code postal : _____

Tél Fixe : _____ Portable : _____

Mail : _____

Titulaire Stagiaire Stagiaire ex-fonctionnaire Stagiaire ex non-titulaire

AE Agrégé Certifié P.EPS PLP

CE EPS CPE COP D. CIO

Vous avez déposé un dossier au titre du handicap Perspective d'être ATER

Vous postulez pour un poste spécifique

Vous êtes en mesure de carte scolaire

**Serveur <http://www.education.gouv.fr/iprof-siam>
ouvert du 14 mars à 12h au 4 avril à 14h**

Pour le rectorat : vous devez impérativement adresser toutes les pièces justificatives, avec la confirmation de la demande SIAM avant le 9 avril. Date limite des dossiers médicaux et RQTH: 9 avril.

Pour la CGT Educ'action : Retournez ce dossier aux éluEs CAPA de la CGT Educ'action Créteil :

CGT Educ'action Créteil - Mutation intra - 11 rue des archives 94000 Créteil

N'oubliez pas d'y joindre les copies des pièces justificatives et de la confirmation de demande SIAM.

Voeux formulés (complétez le tableau ci-dessous)

N° ordre Voeux	Code vœu (ETB, COM, GEO, etc...)	Libellé du vœu en clair	Barème (votre calcul)	Calcul Elus CAPA	N° ordre Voeux	Code vœu (ETB, COM, GEO, etc...)	Libellé du vœu en clair	Barème (votre calcul)	Calcul Elus CAPA
1					14				
2					15				
3					16				
4					17				
5					18				
6					19				
7					20				
8					21				
9					22				
10					23				
11					24				
12					25				
13									

Situation administrative

Position :

- Activité Disponibilité Détachement CNED Stage de reconversion
 Congé formation Congé longue maladie Congé longue durée congé maternité Congé longue durée Etab. Post-Cure
 Autre précisez : _____

Si fonctionnaire titulaire hors éducation Nationale :

Ministère, corps ou service : _____ Département exercice : _____

Education Nationale :

Titulaire : Date de titularisation : _____ Echelon au 31/08/2018 : _____

Ancienneté dans l'affectation définitive (y compris 2018/2019) : _____

Stagiaire : Echelon au 01/09/2018 : _____

Rapprochement Familial

- Rapprochement de Conjoint Autorité parentale conjointe Parent isolé.e

Nombre d'enfant(s) à charge de moins de 18 ans ou à naître (reconnu au plus tard le 1/01/19) : _____

Coordonnées de votre conjoint(e) :

NOM: _____ Prénom: _____ Nom de naissance: _____

lieu d'activité: _____ date début activité : _____

Profession : _____ **En activité : OUI NON**

Si vous avez fait une demande de rapprochement de conjoint :

Nombre d'année(s) de séparation en activité : _____

en congé parental ou disponibilité : _____

Calcul du BAREME

A - Ancienneté de service

- Échelon au 01.09.2018 par reclassement : 7 pts/échelon (minimum 14pts)
- Hors-classe (hors agrégés) : 7 pts/échelon + forfait 56 pts
- Hors-classe agrégé : 7 pts/échelon + forfait 63 pts
ou 98 pts si 2 ans d'ancienneté au 4e échelon
- Classe exceptionnelle : 7 pts/échelon + forfait 77 pts (Maximum 98 pts)

B - Ancienneté dans le poste

- Par année dans le poste **20 pts/an**
- Par tranche de 4 ans **50 pts**
- Stagiaire ex-titulaire EN **10 pts/an + 10 pts pour l'année de stage (enseignement, éducation, orientation)**

C - Affectation en éducation prioritaire

C1 et C2 non cumulable. Attribution de la bonification la plus avantageuse.
Pour vœux larges non restrictifs (COM, GEO, DPT, ACA, ZR).

C1 - Dispositif transitoire (prolongé pour les lycées en 2018 et 2019) pour les titulaires d'un poste d'un établissement ex-APV (l'ancienneté de poste est calculée au 31/08/2015 ou Sortie anticipée du dispositif APV (collègues ex-titulaires d'un établissement APV en mesure de carte scolaire en 2015 et affectés dans un établissement non classé à la rentrée 2015) :

1 an : 10 pts, 2 ans : 30 pts, 3 ans : 50 pts, 4 ans : 70 pts, 5 et 6 ans : 100 pts, 7 ans : 120 pts, 8 ans : 150 pts

C2 - La nouvelle bonification s'appliquera au bout de 5 ans de service continu dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire au 01/09/2014 :

- REP+250 pts
- Politique de la ville150 pts
- REP120 pts

D- Ancienneté « Référent » en collège ex-ECLAIR

- Pour 5 ans d'exercice effectif et continu dans le même établissement pour les collègues affectés à partir du 01/09/2006 **150 pts**

(Non cumulable avec la bonification APV. Pour vœux larges non restrictifs Com, Géo, Dept, Aca, ZR)

E-Demande REP+..... 20 pts

(Sur vœu établissement REP+ non cumulable avec les 500 pts stabilisation TZR)

G - Situation personnelle

G1- - Stagiaire, ex-contactuel.le du 2nd degré, MA et MI-SEou AED

(sur 1er vœu large non restrictif)

- Echelon 1 à 3 **100 pts**
- Echelon 4..... **120 pts**
- Echelon 5 et + **140 pts**

G2 - Autre stagiaire sortant.e, à utiliser une seule fois pendant l'année de stage ou dans les 2 années suivantes (sur le 1er vœu large non restrictif) 20pts

G2 bis - Stagiaires Sauvadet (Sur le vœu correspondant à l'établissement de stage).....30pts

G2 ter - Stagiaire précédemment titulaire d'un corps de personnel enseignant et d'un autre corps que celui de personnel enseignant (Pour vœux sur DPT, ACA de l'ancienne affectation).....1 000 pts

G3 - Changement de discipline 1000 pts
(Pour vœux sur DPT de l'ancienne discipline)

Votre calcul

Elu CAPA

G3- Personnels en réintégration

Suite à un congé parental après perte de poste..... **1 500 pts**

Suite à un PACD/PALD..... **1 000 pts**

(Pour tous les vœux correspondant à l'ancienne affectation)

Autres situations (dispo, congé longue durée...) **1 000 pts**

(DPT, ACA correspondant à l'affectation précédente ZRD, ZRA: si l'agent était TZR)

G4-Sportif de haut niveau.....50 pts *(Pour DPT, ACA, ZR)*

G5- Agrégés sur les vœux lycée..... 90 pts

(sauf pour les disciplines exercée exclusivement en lycée non cumulable RC, APC et PI)

G6- Bonification priorité handicap.....1 000 pts

(ou 100 pts si RQTH non-cumulable avec les 1000 pts)

(Pour tous les vœux larges non restrictifs COM, GEO, DPT, ACA, ZR)

G7- Bonification pour mesure de carte scolaire...1 500 pts

(ETAB, COM, DPT correspondants à l'affectation perdue, ACA)

H-Ancienneté de remplacements

H1- Par année d'exercice effectif et consécutif en tant que TZR (même dans différentes ZR et dans d'autres académies)20 pts *(Sur tous les vœux)*

H2- Stabilisation des TZR

Département de la ZR..... **50 pts**

Etablissement de l'affectation en AFA ou SUP **75 pts**

Stabilisation en ETAB REP + en 2015..... **500 pts**

I- Situation familiale

I1- Rapprochement de conjoint et autorité parentale conjointe

Vœu DPT, ACA, ZRD, ZRA..... **150,2 pts**

Vœu COM, GEO, ZRE **50,2 pts**

I1 bis - Années de séparation pour les agent.es en activité

1 année de séparation..... **20 pts**

2 années de séparation..... **60 pts**

3 années de séparation..... **100 pts**

4 années et plus..... **130 pts**

(Pour vœux DPT, ACA et ZR)

I1 ter- Années de séparation pour les agent.es en congé parental ou disponibilité *(Pour vœux DPT, ACA et ZR)*

1 année de séparation..... **10 pts**

2 années de séparation..... **30 pts**

3 années de séparation..... **50 pts**

4 années et plus..... **65 pts**

I1 quater- Enfant à charge de moins de 18 ans au 01/09/2019

Par enfant..... **50 pts**

(Pour tous les vœux larges non restrictifs COM, GEO, DPT, ACA, ZR)

I2 - Parent isolé.e

Vœu DPT, ACA ou de ZRD, ZRA..... **150 pts**

Vœu COM, GEO, ZRE..... **50 pts**

S'y rajoutent par enfant de moins de 18 ans au 01/09/2019 **50 pts**

(Pour tous les vœux larges non restrictif COM, GEO, DPT, ACA, ZR)

Total: